

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2019

---

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION  
PUBLIQUE - (N° 2357)

## AMENDEMENT

N ° CL83

présenté par

M. Saddier, M. Bazin, M. Viala, M. Lurton, Mme Duby-Muller, M. Leclerc, M. Reda, M. Cinieri,  
M. Sermier, Mme Trastour-Isnart, M. Abad, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Poletti,  
Mme Corneloup, Mme Louwagie, M. Jean-Claude Bouchet, M. Bony, M. Reiss, M. Dive, M. de  
Ganay, Mme Genevard et M. Breton

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 7 BIS A, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.